

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021



Date de la convocation: 19 avril 2021

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 15 pouvoir: 0
absent : 0

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT ; HABERT, MAHE-JANSEUNE, MEYER, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER ; MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Mme BOUCHE-PILLON Marie-Claudine a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h05 ; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

En préambule, Madame le Maire informe le conseil qu'une personne de la Poste va intervenir afin de présenter les propositions de la Poste dans le cadre du projet de diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste de Montsauche-les Settons.

Madame le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : ouverture de prêts relais et attribution des lots du marché de travaux pour la maison intergénérationnelle (accepté à l'unanimité).

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2021

Adopté en l'état

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2019

Madame le Maire donne la parole à Madame Delphine PARE, de la société SPEE, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune afin de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et celui sur l'eau potable pour l'année 2019.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ces rapports, et échanges avec les élus, Madame PARE quitte la salle du conseil.

Où cet exposé, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et celui d'eau potable pour l'année 2019.

Il est prévu d'organiser la visite des ouvrages liés à l'eau potable et à l'assainissement en juin pour tous les membres du conseil.

Projet de modification des horaires d'ouverture du bureau de poste de Montsauche-les Settons

Intervention de M.Guillois du groupe la Poste.

Compte tenu de plusieurs facteurs, le bureau connaîtra une baisse de son amplitude horaire.

Plusieurs possibilités sont proposées en réponse à cette baisse :

- Le bureau de poste n'ouvrira que deux jours par semaine (solution envisagée en premier lieu)
- Facteur guichetier = distribution du courrier/colis + ouverture d'un guichet de poste + service à domicile (remise d'argent, des timbres...) par du personnel dépendant de la Poste

- Agence postale communale : partenariat entre la commune et la Poste (9 ans renouvelable 9 ans) avec la création d'un point de contact supplémentaire (relais poste commerçant du côté Settons)
 La commune a alors le choix des horaires d'ouverture avec prime d'installation + subvention de travaux + indemnité mensuelle afin de pouvoir embaucher un agent dédié à cette tâche.
 Après échanges et questions, Madame le Maire indique que le conseil municipal se laisse du temps pour réfléchir à la meilleure solution pour la commune et ses habitants. La décision sera prise *a fortiori* au prochain conseil courant mai.

Choix des entreprises pour le marché de travaux de création de Maison Intergénérationnelle

Afin de pouvoir finaliser le dépôt du dossier de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, une délibération doit être prise pour confirmer le choix des entreprises pour le marché de travaux de création d'une maison Intergénérationnelle. Monsieur Jacquemant rappelle les lots qui ont été retenus soit :

N° Lot	Travaux	Entreprise retenue	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 1	Gros œuvre	SAS Deblangey BTP Saulieu	263 078,87	52 615,77	315 694,64
Lot 2	Ravalement/ITE	Bonglet SAS Lons-le-Saunier	215 493,81	43 098,76	258 592,57
Lot 3	Charpente	SARL Jean-Luc Lusten Saint-Eloi	51 271,89	10 254,38	61 526,27
Lot 4	Couverture	SARL Jean-Luc Lusten Saint-Eloi	91 066,21	18 213,24	109 279,45
Lot 5	Menuiseries extérieures	Menuiseries Boyer Saint-Pierre-de-Varennes	99 880,00	19 976,00	119 856,00
Lot 6	Menuiseries intérieures	Menuiseries Boyer Saint-Pierre-de-Varennes	83 196,78	16 639,36	99 836,14
Lot 7	Plateries/peintures	Entreprise Contoux Neully le Real	162 254,90	32 450,98	194 705,88
Lot 8	Carrelage/Faïence	Nevers Construction Nevers	26 439,08	5 287,82	31 726,90
Lot 9	Sols souples	Agencement Revêtement Sol Garchizy	23 815,87	4 763,17	28 579,04
Lot 10	Chauffage/Ventilation Climatisation/Plomberie	EN'GO Bourgogne La Salle	160 090,95	32 018,19	192 109,14
Lot 11	Electricité	Entreprise Claude Evrard Château-Chinon	99 961,40	19 992,28	119 953,68
Lot 12	Ascenseurs	Thyssenkrupp Ascenseurs Monetaeu	23 852,00	4 770,40	28 622,40

Le Conseil municipal attribue le marché aux entreprises dénommées ci-dessus et autorise Madame le maire à solliciter du FEADER et à signer tous les documents s'y référant,

Demande de prêt relais

Il conviendrait de faire deux prêts relais pour permettre de payer les entreprises en fin de travaux et attendre les subventions : un de 600 000€ pour les subventions tels que Etat, Région... qui tomberont plus vite et un autre de 400 000€ pour la subvention FEADER qui sera versée dans un délai plus long.

Remboursements par l'assurance de sinistres sur un bâtiment communal

Acceptation de deux remboursements sur des sinistres survenus sur l'ascenseur des Bergeronnettes d'un montant de 13 414.09 € et de 1922.68.

Décision modificative n°1 sur le budget communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget communal 2021:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 327,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 327,36 €	0,00 €	0,00 €
D-081* : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	9 327,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 327,36 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 327,36 €	0,00 €	0,00 €	9 327,36 €
Total FONCTIONNEMENT	9 327,36 €	9 327,36 €	0,00 €	9 327,36 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 327,36 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 327,36 €
D-28041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	9 327,36 €	0,00 €	0,00 €
R-28041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	9 327,36 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	9 327,36 €	9 327,36 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	9 327,36 €	9 327,36 €	9 327,36 €
Total Général		9 327,36 €		9 327,36 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

Décision modificative n°1 sur le budget du service assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget assainissement 2021:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	120,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestas* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	120,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1381 : Subventions d'équipement	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-2021001 : MISE HORS GEL LOCAL TECHNIQUE	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	120,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

Devis pour le remplacement de matériel dans le cadre de l'arrêt des communications GSM/RTC (Service Eau)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire du remplacement du matériel dans le cadre de l'arrêt des communications GSM/RTC sur le réseau d'eau potable et présente un devis de la SAUR d'un montant de 11 394.07€ HT.

Afin d'aider au financement de cette opération, Madame le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue (HT en €)	%
Agence de l'Eau Seine Normandie	4 557.63	40
Région Bourgogne Franche-Comté	4557.63	40
Fonds propres	2278.81	20
Total	11 394.07	100

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté, approuve le plan de financement et confie à Madame le Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

Devis pour chantier de curage et de déshydratation des boues de la lagune d'épuration

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire du chantier de curage et déshydratation des boues de la lagune d'épuration sur le réseau d'assainissement et présente un devis de VALTERRA d'un montant de 62 685.20€ HT soit 75 222.24€ TTC.

Afin d'aider au financement de cette opération, Madame le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie selon le plan de financement suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue (HT en €)	%
Agence de l'Eau Seine Normandie	50 148.16 (+ 80% frais de curage et/ou d'épandage)	80
Fonds propres	12 37.04 (+ 20% frais de curage et/ou d'épandage)	20
Total	62 685.20	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté, approuve le plan de financement et confie à Madame le Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur Simonnet, 3^e adjoint au Maire en charge du dossier, explique que la législation impose aujourd'hui que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée.

Il doit être mis en place une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM, destiné à informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent,

sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Le document est accepté par le conseil, il sera transmis aux services préfectoraux.

Vente de l'Ancienne perception : Choix des agences immobilières en charge de la vente

Madame le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec plusieurs agences immobilières pour la vente des locaux de l'ancienne perception soit une maison élevée sur sous-sol composée d'un logement et d'un local professionnel (bureaux) sur une superficie totale de terrain de 988m².

Trois agences immobilières ont visité les locaux et ont émis ces propositions :

Agence	Prix net vendeur (en €)	Montant honoraires (en € et % prix de vente)
CAPIFRANCE	122 000	9 000€ - 7.50%
VIVRE EN MORVAN	103 000	6 000€ - 5.50%
GUY HOCQUET	75 000-85 000	Non communiqué

Le conseil est d'accord pour proposer aux agences un prix net vendeur de 110 000€.

Confirmation du non projet éolien sur la commune

A ce jour, le conseil municipal rappelle qu'il n'existe pas de projet éolien sur la commune.

Avis sur un projet de création d'un parc résidentiel de loisir au Vernay

Ce sujet appelle encore des questionnements. La décision sera prise ultérieurement.

La question se pose de travailler sur une nouvelle carte communale.

Création d'un compte communal Vigifoncier

Madame RACITI présente VIGIFONCIER : la SAFER alerte les communes sur les compromis de vente en cours sur les terrains forestiers. Le Parc naturel régional du Morvan prend en charge l'abonnement annuel de 4 000 € HT pour l'accès à cet outil pour la période 2019-2021, et dispose de comptes d'accès pour l'ensemble du territoire.

Les communes qui le souhaitent peuvent également bénéficier de leur propre accès, moyennant la création d'un compte communal (forfait d'ouverture du compte de 90 €HT).

Adopté à l'unanimité

Convention avec le Département de la Nièvre pour l'accompagnement à l'instruction des demandes de permission de voirie

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire nivernais, le syndicat mixte Nièvre Numérique et la société SFR ont signé une convention ayant pour objectif la finalisation de l'ensemble des raccordements à la fibre optique, d'ici fin 2022.

A ce titre, les communes doivent instruire les demandes de permission de voirie déposées par la société SFR.

Afin de favoriser l'avancée de ce projet, le département de la Nièvre propose d'accompagner à titre gratuit, les communes qui le souhaitent, pour l'étude de ces dossiers, en mobilisant les services départementaux.

Acceptation par le conseil municipal

Transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes

Il apparaît intéressant que la communauté de communes ait pris la compétence mobilité pour que la région Bourgogne Franche-Comté transfère le service transport scolaire à plus ou moins brèves échéances. Le conseil accepte le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Embauche d'un adjoint technique pour la saison estivale

Un adjoint technique sera embauché en contrat déterminée pour la saison estivale.

Embauche de maîtres-nageurs pour la baignade surveillée aux Settons

- Embauche de deux maîtres-nageurs sauveteurs durant la période estivale.
- 4 gendarmes réservistes seront présents du 14 juillet au 15 août 4 jours par semaine.

Embauche d'un adjoint administratif

Embauche d'une personne en CDD au secrétariat. Le recrutement est en cours.

Questions diverses

- Les rideaux à l'école doivent être changés. Installation de climatisation portative à l'étude
- La tenue des bureaux va être déplacée pour les élections départementales et régionales à la salle des fêtes (à confirmer avec les services préfectoraux)
- La commission des listes électorales doit avoir lieu le 27 mai 2021.
- La dissolution de l'EPCI a été actée cet après-midi le 24 avril 2021
- Une conseillère a reçu une demande d'installation d'une ostéopathe - kinésithérapeute. Le conseil reçoit très favorablement cette demande et conseille qu'elle s'adresse directement au cabinet de kinésithérapeutes de Montsauche-les Settons.
- Achat de 300€ de livres pour la bibliothèque municipale
- Pas de marchés nocturnes organisés cette année par l'OT intercommunale. Néanmoins, les exposants souhaitent qu'ils aient lieu et devraient créer une association pour ce faire.
- Un concert (duo flute/harpe) ait prévu si les conditions sanitaires le permettent. Les musiciens prendront contact avec l'école primaire pour présenter les instruments
- Bonne reprise du marché hebdomadaire, les commerçants et producteurs présents semble satisfaits.
- Le triathlon devrait avoir lieu le 29 août 2021.
- Le prochain conseil est prévu le mardi 25 mai 2021 à 20h.

Séance levée à 22h55.



LE CLERCQ Marie